



ARRÊTÉ DU MAIRE N°107-2025

Le Maire de SEYSSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de M. GORCE Florent, pour le compte de l'entreprise FORESTIER TP SARL sise ZA de l'Île Nord 74910 Seyssel, pour réaliser les travaux d'aménagement d'une piste de pump-track.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Du vendredi 12 septembre au jeudi 18 septembre 2025, la circulation et le stationnement Impasse du Pont Bleu sera interdit pour tous les véhicules hors vélos, piétons et desserte des habitations.

ARTICLE 2 Du jeudi 18 septembre au vendredi 14 novembre 2025, la circulation et le stationnement Impasse du Pont Bleu sera interdit pour tous les véhicules et piétons, hors desserte des habitations.

ARTICLE 3 La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise FORESTIER TP SARL sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 5 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 6 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à M. ACQUISTAPACE Bastien, pour le compte de l'entreprise FORESTIER TP SARL sise ZA de l'Île à Seyssel (74910),
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.
- au centre technique municipal de Seyssel
- à la police pluricommunale de Seyssel
- à la CNR
- à la CCUR
- à la Maison du Haut Rhône,

A Seyssel, le 10 septembre 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

